



**Webinaire conjoint IPSS-CICR**  
**Examen du coût humain des politiques migratoires en Afrique**  
**15 septembre 2020**  
**10h00-12h00 EAT (heure d'Afrique de l'Est)**  
**Note conceptuelle**

## I. Contexte

Les migrations sont inhérentes au développement culturel, social et économique de nombreux pays (d'origine, de transit et de destination) que ce soit sur le continent africain ou au-delà. La mobilité sous toutes ses formes est souvent un mécanisme essentiel d'adaptation, voire, de survie. Elle est d'autant plus importante pour les populations issues des zones touchées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Lorsque les possibilités et les mécanismes d'adaptation ne sont pas disponibles dans le pays d'origine, le déplacement transfrontalier devient alors le seul recours pour ces individus. En effet, ce déplacement permet d'éviter la détérioration de l'accès aux droits fondamentaux, surtout dans les pays en situation de conflit armé ou frappé par d'autres violences. Le déplacement de populations, à l'intérieur de leur propre pays ou au-delà des frontières, s'accompagne souvent d'une insécurité alimentaire et d'une vulnérabilité accrue, d'un manque d'accès aux services de base, de la violation de leurs droits et d'une menace à leur sécurité.

Au cours de ce périple migratoire, bon nombre de migrants, y compris des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, peuvent se retrouver pris au piège. Bien souvent, ils se retrouvent bloqués dans un pays en conflit où leur vie est en péril. Certains décident même d'entreprendre de longs voyages périlleux pour quitter le continent par voie terrestre ou maritime. Tout au long de leur parcours, les migrants sont confrontés à des situations mettant leur vie en danger : nombreux sont ceux qui perdent leur vie ou disparaissent sans laisser de trace. Les migrants, y compris les réfugiés, sont souvent exposés à différents types de sévices qui, non seulement, exacerbent leur vulnérabilité, mais créent des besoins de protection supplémentaires. Compte tenu de cette multitude de défis, les migrants déjà vulnérables, en particulier ceux en situation irrégulière, deviennent souvent invisibles ou inaccessibles. Cela va à l'encontre des droits de l'homme stipulant la protection de tout individu contre toutes formes de violations en particulier pour



ceux se retrouvant dans une situation critique où la menace et l'insécurité sont omniprésentes.

Dans cette conjoncture déjà difficile, la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation puisque bon nombre d'États (si ce n'est tous) ont mis en place une série de restrictions de circulation des individus d'un territoire à l'autre. Les politiques migratoires des pays situés le long des itinéraires empruntés par les migrants ont une incidence directe ou indirecte sur la situation des migrants et la mise en place d'un espace sûr leur permettant d'avoir accès aux services de base et de jouir de leurs droits en vertu des lois internationales. En outre, l'espace dont disposent les acteurs humanitaires pour opérer en vertu des conventions internationales est également compromis. Force est de constater que les acteurs humanitaires sont souvent instrumentalisés par des politiques d'endiguement et de rapatriement.

Il est primordial que les demandeurs d'asile puissent accéder à la protection internationale à tout moment. Le respect du principe de non-refoulement en toutes circonstances est essentiel au respect de la dignité des migrants. Les politiques migratoires transnationales freinent l'accueil de personnes ayant besoin d'une protection internationale : le refoulement est bien trop souvent de mise. En outre, les États sont appelés à protéger la vie et la dignité de tous les migrants, quel que soit leur statut juridique. Les migrants doivent toujours être traités avec humanité, où qu'ils se trouvent (à la frontière, dans le pays de transit ou de destination). Les politiques migratoires exclusivement axées sur l'endiguement des migrations et le rapatriement ne tiennent pas compte des migrants vulnérables ou de ceux ayant besoin d'une protection spécifique, tels que les demandeurs d'asile, les enfants non accompagnés, les malades, les blessés, et les victimes de la traite.

Depuis de nombreuses décennies, les États africains ont fait preuve d'une solidarité, d'une générosité et d'un intérêt judicieux remarquables en accueillant un nombre important de migrants, y compris de réfugiés. L'UA a adopté un certain nombre d'instruments juridiques et politiques destinés à réglementer les migrations volontaires et forcées sur le continent. Historiquement, on peut rappeler la **Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés** en Afrique, promulguée en 1969, pour traiter la question et protéger les demandeurs d'asile sur le continent, en particulier ceux qui fuient les conflits armés.

Au fur et à mesure, l'UA s'est impliquée davantage dans les politiques et le dialogue portant sur la gestion des migrations. L'approche globale de l'UA en matière de migration s'articule autour de deux documents politiques adoptés par le Conseil exécutif de l'UA en 2006 : La position africaine commune sur la migration et le développement et le cadre de politique migratoire pour l'Afrique. Plus important encore, l'UA et les CER maintiennent des concertations continentales régulières afin de se prononcer à l'unisson dans les forums internationaux. L'UA a d'ailleurs tenu des séances de concertations avec ses États membres,

qui ont abouti à une position africaine commune sur le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial pour les réfugiés.

## II. Objectifs du webinaire :

Le webinaire constituera une plate-forme d'échange avec les décideurs politiques, les spécialistes et les intellectuels au sujet des défis migratoires. Des solutions pour surmonter le cercle vicieux dans lequel les migrants, y compris les réfugiés, sont plongés, seront exposées. Nous évoquerons également l'absence de politiques migratoires assurant la protection des migrants.

Nous proposons les trois thématiques de débat suivantes :

1. Le coût humain de la migration pour les migrants ainsi que les conséquences de l'absence de politiques axées sur leur protection. Le rapatriement forcé et le rétrécissement de l'espace humanitaire et l'impact sur la paix et la sécurité.
2. L'impact et les répercussions négatifs des politiques principalement axées sur l'endigement des migrations en Afrique. Le déploiement en masse de mesures de sécurité au détriment de la protection des droits et de la dignité des migrants.
3. Pour une meilleure protection des migrants, il faut veiller à ce que les politiques migratoires tiennent compte des besoins des migrants, tout en prenant en considération les systèmes politiques, sécuritaires, sociaux, environnementaux, économiques et culturels qui, ensemble, déterminent les éléments constitutifs de la survie des individus, de leurs moyens de subsistance et de leur dignité.
4. Étude de la position de l'UA sur le coût humain des politiques migratoires et des actions connexes pour la protection des migrants. Un appel a été lancé par l'UA à ses États membres concernant la prise en compte des droits des migrants lors de la formulation des politiques **d'intervention face au COVID -19**.

## III. Questions d'orientation des échanges

Les questions suivantes sont les questions permettant d'orienter le débat au cours du webinaire :

- Quels sont les défis auxquels les migrants sont confrontés au cours de leur périple en Afrique ? Quel est l'impact de ces défis sur leur situation humanitaire ?
- Comment améliorer les politiques migratoires actuelles afin qu'elles garantissent un espace de protection pour les migrants en Afrique ?

- Quel rôle l'UA peut-elle jouer dans la coordination des politiques de gestion des migrants en Afrique pour assurer une meilleure protection ? Comment le Département des affaires sociales (DAS) de l'UA et les CER devraient-ils interagir avec le CDC-Afrique, pour assurer la prise en charge des migrants et des réfugiés par le cadre d'intervention contre le COVID-19 ?

#### **IV. Langues du webinaire**

Les langues employées au cours de ce webinaire seront **l'anglais et le français**.

#### **V. Date et heure**

Le webinaire aura lieu le **15 septembre 2020 de 10h00 à 12h00 EAT (heure d'Afrique de l'Est)**.

#### **VI. Plate-forme de webinaires**

Le webinaire se déroulera sur **KUDO, une plateforme de visioconférence**. Un lien vous invitant à vous joindre au webinaire vous sera communiqué.

#### **VII. Résultats escomptés**

Les résultats escomptés de ce webinaire sont les suivants :

- L'élaboration d'un document de résultats à partager avec les CER de l'UA, les partenaires au développement, les représentants des gouvernements étrangers (en particulier les gouvernements de l'UE, des États-Unis et du Royaume-Uni), les organes de la paix et de la sécurité et les autres parties prenantes opérant dans ce domaine ;
- Des enregistrements vidéo à partager sur les réseaux sociaux de l'IPSS ;
- La diffusion des séances de dialogue sur les plateformes en ligne de l'IPSS ;
- La formulation de recommandations politiques durables et réalistes s'adressant aux parties prenantes.

#### **VIII. Participants**

*Les participants au webinaire seront :*

- ✓ Les services de migration des États membres
- ✓ Les CER par l'intermédiaire des bureaux de liaison de l'Union africaine
- ✓ Les États membres par le biais de leurs missions respectives basées à Addis-Abeba
- ✓ Les groupes de réflexion - (l'Institut d'études pour la paix et la sécurité (IPSS), l'Institut d'études de sécurité (ISS), *Amani Africa*).